

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.151

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Joséphine Baker (salle 1), sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Véronique FABREGAS pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Caroline CHALLET pouvoir à Mme Monique PONS, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : CESSION DE VEHICULE

Exposé :

Le véhicule Kangoo Express Van immatriculé GD-022-WD, acquis par la collectivité le 10 janvier 2022 dont le kilométrage s'élève à ce jour à 3650 kms, doit être vendu car il ne correspond pas aux besoins. En effet, le fait que ce soit un véhicule diesel avec filtre à particule n'est pas compatible avec le faible usage du véhicule (faible distance du lundi au vendredi). Cela engendre régulièrement des réparations coûteuses.

Une offre de reprise a été faite à 15 412€ TTC (soit 12 843.33€ HT) par EDENAUTO TOULOUSE via le garage Renault THOMAS CHLOE. Ce prix correspond au prix du marché et est en adéquation avec le prix d'achat du véhicule.

La cession du véhicule excédant 4 600 €, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'autoriser le Maire à vendre en l'état le véhicule Kangoo Express Van pour un prix de cession de 15 412 euros au GARAGE THOMAS CHLOE RENAULT PECHBONNIEU.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement